

idées & débats



En France en 2018, les impôts de production représentaient 109 milliards d'euros. C'est autant que le total cumulé de 23 pays de l'Union européenne, dont l'Allemagne. Photo Lionel Urman/Sipa

Baisser les impôts de production, une urgence économique et sociale

Dans le contexte redoutable généré par le Covid-19, il est légitime de s'interroger sur les leviers permettant de surmonter la crise économique historique à laquelle notre pays est confronté. Nous devons retrouver au plus vite un niveau de développement économique permettant de stopper puis de compenser la destruction de richesses et d'emplois hélas enregistrée.

Alors que la France va bénéficier d'un plan de relance important, il est indispensable de l'utiliser de la façon la plus productive possible, c'est-à-dire en créant les conditions du rebond. On a pu voir au cours des derniers mois que pour être dynamique et volontaire, notre tissu économique n'en était pas moins fragile. Pour lui permettre non seulement de rebondir, il nous paraît fondamental de diriger les moyens financiers mobilisés vers une baisse sensible et pérenne des impôts de production.

Les impôts de production regroupent notamment des taxes sur l'appareil de production (foncier, équipements, masse salariale...), sur le chiffre d'affaires ou sur la valeur ajoutée. Ils frappent les entreprises dans leur processus de production.

Comme le rappelle l'Observatoire français des conjonctures économiques, ces impôts « sont indépendants des profits des entreprises, ce qui les rend insensibles à la situation financière des entreprises ». Ils ont le défaut de toucher « plus particulièrement les secteurs exposés à la concurrence internationale, comme l'industrie, qui concentrent relativement plus d'actifs soumis à ce type d'impôt ».

Selon Eurostat, en France en 2018, les impôts de production dits « autres » représentaient 109 milliards d'euros. C'est autant que le total cumulé de 23 pays de l'Union européenne... dont l'Allemagne. L'essentiel de ces impôts porte sur les entreprises, avec plus de 70 milliards d'euros. En relatif, ces impôts de production représentaient 3,2 % du PIB, contre 1,6 % dans l'UE. Nos impôts de production sont 8 fois plus élevés qu'en Allemagne, qui se contente de prélever 0,4 % du PIB en impôts de production via les entreprises.

C'est peu dire qu'une telle fiscalité freine le développement de notre économie. Elle pénalise particulièrement l'industrie, comme le montrent les travaux de Rexecode, et les entreprises de taille intermédiaire



LE POINT DE VUE

d'un collectif de personnalités

(ETI), comme l'illustre une étude récente d'Asterès.

Il y a quelques semaines, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé une baisse des impôts de production de 10 milliards en 2021. Cette démarche doit être saluée, mais elle est insuffisante pour créer les conditions nécessaires au développement d'entreprises dont nous avons cruellement besoin pour soutenir la production et l'emploi. Pour revenir dans la moyenne de l'Union européenne, il faudrait une baisse des impôts de production de 35 milliards d'euros.

Les impôts de production sont in fine payés par les personnes physiques.

Les premiers gagnants seront les consommateurs, les salariés et les chômeurs. Les impôts de production sont in fine payés par les personnes physiques : les entreprises répercutent ces impôts sur leurs consommateurs (avec des biens et services plus chers), leurs collaborateurs (avec des augmentations de

salaire moindres) ou sur les actionnaires. En temps normal, c'est la collectivité qui paie les impôts de production, dont l'incidence va bien au-delà des entreprises qui les collectent. En période de crise, les entreprises incapables de reporter cette fiscalité réduisent leur développement, voire cessent leur activité. La fiscalité de production entraîne inévitablement un cortège de faillites et de chômage.

La meilleure façon de créer les conditions du rebond et de l'indispensable rééquilibrage de nos finances publiques est de faire en sorte que notre tissu économique ne soit plus étouffé par cette fiscalité hors normes et contre-productive.

Jean-Yves Archer (économiste) ; **Olivier Babeau** (président de l'Institut Sapiens) ; **Pierre Bentata** (économiste et essayiste) ; **Jean-Paul Betzeze** (professeur émérite à l'université Paris-II) ; **Christian de Boissieu** (professeur émérite à l'université Paris-I) ; **Nicolas Bouzou** (directeur fondateur d'Asterès) ; **Jean-Marc Daniel** (professeur émérite à l'ESCP) ; **Laurence Daziano** (membre du conseil scientifique de la Fondapol) ; **Frédéric Douet** (professeur de droit fiscal à l'université de Rouen Normandie) ; **François Facchini** (professeur à l'université Paris-I) ; **Denis Ferrand** (directeur général de Rexecode) ; **Jean-Marie Fessler** (économiste de la santé) ; **Didier Folus** (professeur à l'université Paris Nanterre) ; **Xavier Fontanet** ; **Gabriel A. Giménez Roche** (professeur associé à Neoma Business School) ; **Nathalie Jansson** (professeur associé à Neoma Business School) ; **Jacques de Larosière** (président de l'Observatoire de l'épargne européenne) ; **Erwan Le Noan** (membre du conseil scientifique de Fondapol) ; **Sylvie Malecot** (présidente de Millenium I-Research) ; **Nicolas Marques** (directeur général de l'Institut économique Molinari) ; **Bertrand Martinot** (senior fellow à l'Institut Montaigne) ; **Grégoire Naacke** (directeur de l'Observatoire de l'épargne européenne) ; **Jean-Jacques Perquel** (président d'honneur de l'Académie de comptabilité) ; **Cécile Philippe** (présidente de l'Institut économique Molinari) ; **Dominique Reynié** (directeur général de la Fondapol) ; **Robin Rivaton** (essayiste) ; **Christian Saint-Étienne** (économiste universitaire) ; **Frédéric Sautet** (professeur à la Catholic University of America) ; **Marc Touati** (président du cabinet ACDEFI) ; **David Versailles** (économiste Paris School of Business) ; **Daniel Vitry** (professeur émérite à l'université Paris-II) ; **Nikolai Wenzel** (professeur à Fayetteville State University).

FINANCIAL TIMES

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

L'art de dire non

« C'est une poupée qui fait non... non... non... non... », chantait en 1969 Michel Polnareff. Pilita Clark, journaliste au « Financial Times », vient de découvrir une autre « championne du non » en visitant le Musée de la maison de Jane Austen, dans le Hampshire.

Après avoir découvert une lettre de la romancière anglaise expliquant son refus d'écrire une romance historique à la gloire de la monarchie, la journaliste s'est

lancée dans une réflexion sur l'art de dire non, cette fois-ci, au bureau. « En pleine pandémie, lorsque l'insécurité de l'emploi sévit, savoir refuser est encore plus important », estime Pilita Clark. Pour cette dernière, il y a deux raisons pour lesquelles « dire toujours oui à tout est une mauvaise idée ». D'abord, c'est épuisant. De plus, il y a un risque énorme de se tromper. Or il y a une raison, moins évidente, prouvant que refuser est un acte vital : cela fait

de vous une personne influente et essentielle. Mais la journaliste met une limite à un non brutal, qui peut, lui, s'avérer contre-productif. « Je suis plutôt de l'avis de Jane Austen : il faut rester poli et enrober, et bien préciser pourquoi vous ne direz pas oui » à une demande, écrit-elle.

D'après le nouvel ouvrage du chercheur en management Bruce Tulgan, intitulé « The Art of Being Indispensable at Work », il faut éviter « le syndrome de la

surimplication : ce besoin compréhensible de prouver sa propre valeur à une époque de grande incertitude et d'inquiétude ». « Si vous essayez de faire tout pour tout le monde, vous ne ferez rien pour personne », ajoute-t-il. En tout cas, souligne Pilita Clark, les lettres de Jane Austen restent d'actualité. Une intéressante digression de la journaliste.

— J. H.-R.